

KENYA



- Capitale : Nairobi
- Population : 30 034 000 hab.
- Superficie : 582 647 Km²
- Langue : Swahili, Anglais.
- Fête nationale : 12 Décembre
- Monnaie Nationale : Kenya Shilling KES
- Cours : 1 € = 68,87
- Fuseau Horaire : +3 GMT
- Climat : équatorial
- Meilleure saison : janvier à mars et juin à septembre
- Religions : Catholique, Protestant, Animiste, Musulmans.

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE VISA

- Votre passeport valable 6 mois après votre date de retour et ayant un nombre suffisant de pages non utilisées pour les cachets.
- Deux photos récentes en couleur de format identité.
- Un formulaire de demande de visa dûment rempli en anglais.
- Un itinéraire de voyage (preuve d'entrée et de sortie du Kenya et/ou Afrique).
- Une copie du E-Visitor (visa d'entrée en Australie à souscrire sur ce lien: <https://www.ecom.immi.gov.au/visas/app/uu?form=TV>)

Pour un voyage d'affaire vous devez joindre :

- Une lettre de mission de votre employeur indiquant les dates de séjour, la prise en charge, l'adresse du correspondant au Kenya.

- Vaccins recommandés : Fièvre jaune, antipaludéen, malaria, choléra.

En cas de long séjour il est préférable de se faire immatriculer au Consulat de France :
Barclays Plaza Loita Sheet-
PO Box 41784
Tél. : (254)2-214848
Fax : (254)2-217013

Clin d'oeil

Il est conseillé de se conformer aux réglementations des parcs naturels et aux recommandations des gardes. Tout déplacement à pied hors des aires prévues est dangereux : en août 2001, un ressortissant français a été piétiné par un éléphant dont il avait voulu s'approcher pour le photographe. Le Massai Mara est la réserve la plus célèbre du Kenya : plus de trois millions d'animaux.